

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

La présente chronique porte sur trois groupes sociaux en transformation : les étudiants, les militaires et les retraités. Elle se termine sur l'évolution du moral des Français en 1993.

• *Les étudiants ont à nouveau manifesté leur mécontentement en octobre 1993, une enquête sur trois universités explique pourquoi ces manifestations n'ont pas été aussi massives et violentes qu'on aurait pu le craindre dans l'état de délabrement où sont tombées les universités. Des filières sélectives se mettent en place et recrutent des étudiants motivés et actifs, tandis qu'au sein des filières traditionnelles, les étudiants se comportent en consommateurs désabusés.*

• *Les retraités, de plus en plus nombreux et riches, ont tendance à se déplacer et ont ainsi une influence grandissante sur l'économie de certaines régions et l'aménagement du territoire. La région parisienne perd un quart de ses nouveaux retraités chaque année. Les plus aisés se déplacent vers le Sud-Est. Les retraités les plus dépourvus demeurent dans les régions déprimées du Centre et de l'Ouest, en particulier le Limousin.*

• *Les armées vivent une mutation profonde : la réduction du budget, la priorité accordée aux hautes technologies, aux renseignements et aux tâches humanitaires conduisent à des interrogations doctrinales. Les contrastes internes entre armées et armes se renforcent, et l'armée de masse perd de sa prééminence, en attendant une décision politique sur le service national. Enfin les flux d'entrée et de sortie font de l'armée une étape de carrière pour la plupart des militaires.*

• *Le moral des Français demeure sombre, malgré un léger regain d'optimisme très récent, dû sans doute au changement de majorité. L'opinion s'est habituée au chômage qu'elle considère comme une donnée stable, en revanche, elle devient plus sensible à l'accroissement des inégalités et à la pauvreté. Signe de pessimisme, le progrès technique est menaçant et créateur de chômage pour les Français les moins instruits.*

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique, outre le CESEM : Louis Chauvel, Henri Mendras, Marco Oberti, Pascal Vennesson. L. Duboys Fresney a assuré la coordination de l'ensemble.

Les étudiants et leurs universités ⁽¹⁾

La croissance des effectifs de l'enseignement supérieur a été vertigineuse au cours des années quatre-vingt. Entre 1980 et 1993, le nombre d'étudiants a presque doublé. Cette explosion n'a pas concerné uniquement l'université : les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles spécialisées et les grandes écoles elles-mêmes ont vu leurs effectifs augmenter fortement. Les deux millions d'étudiants ont été atteints à la rentrée 1993-1994.

1. Etudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers d'étudiants pour la France métropolitaine)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1990-1991	1993-1994
Universités (hors IUT)	214,7	637,0	801,0	1097,6	-
IUT	-	24,2	53,7	74,3	-
STS	8,0*	26,8*	67,3	199,1	-
CPGE	21,0*	32,6*	40,1	67,5	-
Autres établissements	66,0*	130,0*	214,7	260,3	-
Ensemble	309,7	850,6	1176,8	1698,7	2000*

(*) Estimations

Sources : DEP/ Ministère de l'Éducation nationale.

Dans l'enseignement supérieur, coexistent des filières sélectives, voire hyper-sélectives, et un secteur de masse soumis au principe du libre accès des bacheliers qui interdit toute maîtrise des flux. Cette dualité n'est d'ailleurs pas spécifique à la France ⁽²⁾. Cependant, en France, dans l'université, il existe des filières plus sélectives que les autres comme les Instituts Universitaires de Technologie (9 % des entrants). Dans le deuxième et troisième cycle, quelques universités ont créé des « formations d'excellence », comme les magistères par exemple.

L'université : un choix ou un refuge ?

Dans bien des cas, l'université est un « second choix ». 80 % des lycéens de terminale qui envisageaient comme premier choix l'université sont effectivement à l'université, mais 41 % des inscrits à l'université n'avaient pas mentionné ce choix ⁽³⁾. Leurs aspirations se répartissaient

(1) Cette rubrique se fonde sur les résultats d'une enquête dirigée par O. Galland, P. Le Galès et M. Oberti à l'Observatoire Sociologique du Changement. Après une phase qualitative, un questionnaire fermé a été passé auprès de plus de 2000 étudiants représentatifs des deuxième et quatrième années des universités de Nanterre, Rennes et Besançon.

(2) Flory M. (1993), *Etudiants d'Europe*, Paris, La Documentation Française, p. 8.

(3) Berthelot M. (1993), « Le procès d'orientation de la terminale aux études supérieures », in : *L'orientation scolaire et professionnelle*, cité dans le rapport du comité d'évaluation des universités pour le Président de la République (1989-1993), Paris, La documentation française.

de la façon suivante : 28 % dans les écoles spécialisées, 27 % en section de technicien supérieur, 20 % en IUT, 15 % en classes préparatoires aux grandes écoles, 10 % en université. Si on compare ces désirs à la réalité des flux, on constate que la concordance entre ces choix et les orientations finalement retenues n'excède pas 53 %.

Les orientations ne s'organisent pas de la même manière selon le baccalauréat obtenu. Les bacheliers des sections A et B s'orientent « naturellement » vers l'université, alors que les bacheliers scientifiques sont plus nombreux à tenter autre chose (très souvent des classes préparatoires aux grandes écoles) avant de s'inscrire à l'université. Une partie des bacheliers scientifiques continue de considérer l'université comme un recours à la suite d'échecs dans des cursus plus sélectifs. La suprématie du bac C pour l'entrée dans les classes préparatoires aux grandes écoles reste forte : 15 % des bacheliers y font une demande d'admission, mais 49 % de bacs C et seulement 6 % de bacs d'autres sections. Les bacheliers A, B, D envisagent plutôt l'université, les bacs E et F les sections de techniciens supérieurs et les IUT, et les bacs G, la vie active. La suprématie du bac C sur les autres est tellement forte qu'un élève médiocre de C a plus de chance d'accéder aux classes préparatoires ou à un IUT qu'un bon élève de A, B, ou D.

L'arrivée des meilleurs bacheliers dans les cycles courts (IUT), qui n'ont pas été créés à leur intention, relèguent ceux qui devaient y accéder dans les premiers cycles universitaires. La sélectivité de l'ensemble des filières ⁽⁴⁾ technologiques courtes en a fait des lieux où s'exercent des stratégies : elles servent de repli pour ceux qui ont échoué à entrer dans des classes préparatoires aux grandes écoles. L'université accueille ainsi le flux résiduel des étudiants, notamment des bacheliers technologiques du tertiaire qui n'ont pas été admis dans les filières courtes de technicien supérieur, ou des bacheliers d'enseignement général qui n'ont pu rejoindre les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) ou les IUT ⁽⁵⁾. On voit de plus en plus d'étudiants contourner les mauvaises conditions d'étude des premiers cycles universitaires en rejoignant l'université au niveau de la licence, après avoir fait un brevet de technicien supérieur. Cela explique le fort taux d'abandon (1/3 des étudiants) en première année à la recherche d'un meilleur encadrement et d'une définition plus claire du projet professionnel qui leur fait cruellement défaut à l'université. Cela garantit le succès des filières courtes comme l'indique le tableau ci-après.

(4) Lapeyronnie D. et Marie J-L. (1992), *Campus blues*, Paris, Le Seuil, pp. 158.

(5) P. Bourdieu avait déjà mis en évidence l'organisation dualiste de l'enseignement supérieur, qui renvoie à l'opposition grande porte/petite porte. Nous avons d'un côté les classes préparatoires aux grandes écoles capables d'obtenir la plus grande productivité qui accueillent le public le plus favorisé socialement et scolairement, de plus très homogène, et d'un autre côté, les facultés avec un rendement scolaire plus faible, qui accueillent un public moins favorisé scolairement et plus dispersé sous le rapport de l'âge, du capital scolaire et des « intérêts intellectuels ».

2. Accroissement des effectifs dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en France (1979-1989)

Universités	+ 19 %
IUT	+ 31 %
Section de Technicien Supérieur	+ 188 %
CPGE	+ 43 %
Formations d'ingénieurs	+ 46 %
Écoles de commerce	+ 159 %
Facultés privées	+ 37%

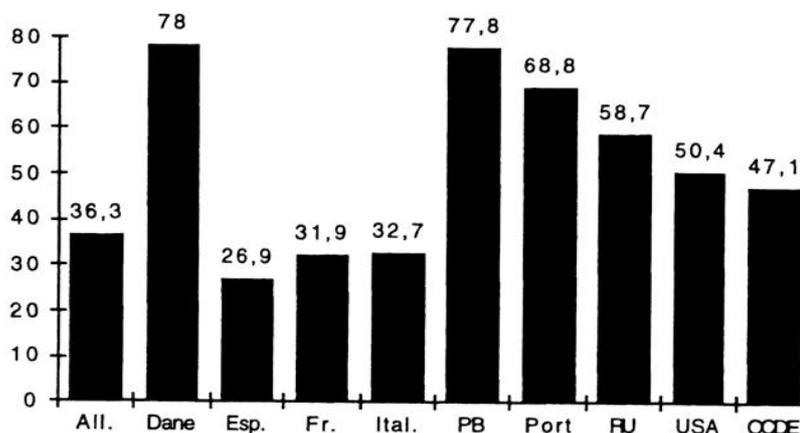
Source : Rapport au Président de la République, Comité national d'évaluation, 1989.

Paupérisation de l'université française

Cette paupérisation apparaît dans de nombreux travaux et rapports ⁽⁶⁾. La France reste en queue de peloton pour l'effort de financement de l'enseignement supérieur. Si on prend en compte l'investissement national en faveur de l'enseignement supérieur (Dépenses par étudiant exprimées en % du PIB national par habitant) en 1988, la France (31,9 %) arrive en avant dernière position avant l'Espagne (26,9 %), loin derrière le Danemark (78 %) et le Royaume-Uni (58,7 %).

L'absence de véritables lieux de travail pour les étudiants dans l'université, révèle les mauvaises conditions d'étude, notamment la situation des bibliothèques universitaires. Maurice Flory ⁽⁷⁾ n'hésite pas à parler de

1. Effort budgétaire par étudiant dans plusieurs pays de l'OCDE en 1988



Note : Les données relatives à l'année 1988, correspondent aux dépenses par étudiant, exprimées en pourcentage du PIB national par habitant. Cet indicateur met en parallèle les dépenses par étudiant et le niveau de vie global de chaque pays. Étant donné que les dépenses d'éducation sont calculées par étudiant, alors que le PIB est calculé par habitant, la valeur de cet indicateur dépend du nombre d'étudiants dans l'ensemble de la population de chaque pays. Si deux pays dépensent la même part du PIB pour l'enseignement, mais qu'un des deux a une population étudiante plus faible que l'autre par rapport à sa population totale, il s'avérera que ce pays consacre une part du PIB par habitant plus élevée pour les dépenses d'éducation par étudiant.

Source : Regards sur l'éducation, OCDE, 1992

(6) En plus du livre déjà cité de D. Lapeyronnie et J.L Marie, nous renvoyons aux multiples rapports pour les différentes institutions publiés à la Documentation Française.

(7) Flory M. (1993), op. cit., p : 112-113.

zones sinistrées pour les bibliothèques universitaires. Le seul exemple de Jussieu en section « Lettres » suffit à donner une idée de l'inadaptation des structures : 44 places disponibles pour environ 12 000 étudiants. Les comparaisons européennes ne sont pas plus à l'avantage des universités françaises : « Un étudiant anglais ou nord-américain bénéficie d'une place pour 6 étudiants, alors que son camarade français ne dispose en moyenne que d'une place pour 35 étudiants, en Allemagne les bibliothèques universitaires sont ouvertes entre 60 et 80 heures par semaine et en France 40 heures seulement, etc. » Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires en dit beaucoup plus sur l'état de délabrement de cette structure indispensable au travail universitaire ⁽⁸⁾.

En francs constants et à pouvoir d'achat égal, le coût moyen d'un étudiant anglais était de 52 000 F en 1988, de 35 000 F en Allemagne et de seulement 19 500 F en France. Dans les études juridiques, il ne coûte que 7 000 F, alors que le polytechnicien coûte 200 000 F. Autrement dit, le budget de cette école qui accueille 300 élèves est équivalent à celui de l'université Paris I qui en accueille plus de trente mille. Lorsque parallèlement, on affiche un objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et donc susceptible d'intégrer l'université, on mesure la progression budgétaire qui devrait s'en suivre. Or les moyens ont diminué dans tous les secteurs : après un effort important de 1957 à 1970, les crédits par étudiant n'ont plus progressé jusqu'en 1990.

La politique choisie ces dernières années a été de freiner les filières mieux dotées (les IUT) au profit des filières « bon marché », en lettres et sciences humaines notamment, deux fois moins onéreuses. Depuis 1990, le gouvernement a adopté un plan de développement de l'enseignement supérieur dont l'objectif est d'éviter cette dégradation en profondeur des universités par un accroissement budgétaire sensible dans tous les secteurs, et une politique plus attractive et plus dynamique de recrutement des universitaires. Il est également question d'une réforme pédagogique des premiers cycles qui va se mettre en place petit à petit. De 1988 à 1993, le budget de l'État pour l'enseignement supérieur est passé de 2,06 % à 2,87 % de l'ensemble du budget public, et de 0,40 % à 0,53 % du produit intérieur. Il est vrai que pendant le même temps, les effectifs universitaires augmentaient de plus d'un tiers (33,82 %). C'est surtout dans le domaine du recrutement des enseignants que les efforts se sont portés : entre 1988 et 1992, le nombre d'emplois d'universitaires s'est accru de 20,7 %.

Des étudiants peu satisfaits

Comment les étudiants perçoivent-ils cette situation qui devrait susciter un mécontentement favorable à un mouvement social ? Preuve en est le frémissement du monde étudiant en ce début d'année universitaire 1993 dans quelques universités de province particulièrement touchées par l'arrivée massive d'étudiants en lettres et sciences humaines.

(8) Miquel A. (1989), *Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports*, Paris, La Documentation Française.

Globalement les étudiants ne disent pas rencontrer d'énormes difficultés dans leur travail universitaire de compréhension, de prises de notes, d'assistance, etc. Peu de différences apparaissent entre les universités. Par contre dans le domaine de l'organisation du travail personnel, les étudiants (44 % de notre échantillon) rencontrent plus de problèmes. Le changement des méthodes de travail et des attentes des professeurs est sans doute le changement le plus brutal d'avec le lycée où les demandes sont précises et formalisées. Les étudiants ne perçoivent pas très bien ce que les enseignants attendent, ce flou pédagogique marque profondément leur expérience en premier cycle au cours de laquelle ils s'initient à une méthode de travail qui sera vraiment utilisée dans le second cycle. Les étudiants sont d'autant plus perdus qu'ils auraient préféré des cursus plus encadrés, d'autant que les étudiants les mieux préparés pour des études supérieures longues sont ailleurs (CPGE et IUT). Cette mutation dans les processus de transmission des connaissances, dans le rapport au savoir et à la production scolaire explique pour une part le taux important d'abandon en premier cycle.

Sur la disponibilité des enseignants, les avis sont très partagés puisqu'un peu plus de la moitié des étudiants pense que les profs n'accordent pas assez de temps aux étudiants, avec peu d'écart entre les universités. Il est cependant assez surprenant de constater que les étudiants de 2^o année ne sont pas plus critiques que ceux de 4^o année sur la disponibilité des enseignants, alors que le taux d'encadrement y est très défavorable. Sur les compétences des enseignants, il semble y avoir unanimité sur leur qualité, les étudiants n'expriment pas en tous cas de critique sur ce point. Les étudiants sont beaucoup plus sévères sur la possibilité d'obtenir des informations de l'administration : 74,7 % sont tout à fait d'accord et assez d'accord pour dire qu'il est difficile d'obtenir des informations de l'administration. Un sondage de SCP de juin 1990 arrivait aux mêmes conclusions quant aux inquiétudes sur le plan organisationnel et pédagogique.

La grande majorité des étudiants (74,2 %) sont tout à fait d'accord ou assez d'accord pour dire que l'université ne prépare pas bien à la vie professionnelle. Ce jugement exprime sans doute tout autant une inquiétude à l'égard de leur avenir qu'un cliché sur l'inadaptation de l'université aux besoins de l'économie. Sur les aspects d'éveil, d'ouverture et de culture générale, les jugements sont moins sévères, les étudiants sont moins critiques. L'université dispense une bonne culture générale, mais prépare mal à la vie professionnelle.

Les étudiantes sont généralement plus sévères sur divers aspects (préparation à la vie professionnelle, administration, locaux, etc.). Elles expriment l'exigence d'une formation, fondamentale pour elles, dans la concurrence avec les garçons pour obtenir un emploi.

Les limites d'une action collective

Pour expliquer les limites d'une action collective dans le monde étudiant, on se réfère souvent à des transformations sociales plus géné-

rales de nos sociétés, comme l'individualisme croissant et la crise profonde du militantisme politique. À ces évolutions globales, l'enquête révèle des éléments internes plus discrets :

— La focalisation sur les problèmes d'organisation personnelle du travail universitaire au détriment d'aspects plus directement matériels (locaux, nombre d'étudiants, disponibilité des enseignants, etc.). Les étudiants préfèrent personnaliser leurs problèmes plutôt que de les ramener à des causes structurelles. Cela explique sans doute la difficulté de rameuter les étudiants sur des mots d'ordre liés directement aux conditions matérielles.

— Cette personnalisation des problèmes trahit une vision plutôt individualiste de leur milieu et un repli sur la sphère privée. D'après notre enquête, 60 % des étudiants se représentent l'univers universitaire comme plutôt individualiste. Sans doute parce qu'ils travaillent seuls, chez eux. Nos données n'indiquent pas de différences pour les étudiants avancés. L'expérience partagée reste faible.

— L'université ne constitue pas un univers social unique. Les conditions d'étude et les expériences des étudiants varient beaucoup d'une filière à l'autre, d'une université à une autre. À côté d'un groupe d'étudiants intégrés et peu critiques (que l'on retrouve plutôt en IUT, les STAPS, Sciences et techniques des activités physiques et sportives), un autre groupe que l'on trouve surtout en Lettres et Langues est plus critique mais moins intégré. Les étudiants les plus critiques ne sont donc pas enclins à participer à un mouvement étudiant parce qu'ils sont les plus désabusés, au point de ne pas envisager de changement à une situation qu'ils subissent. Le passage à l'action collective n'est pas lié aux insatisfactions sur l'université. Au contraire, les étudiants les moins critiques déclarent plus souvent que les étudiants ont des intérêts en commun. Ils seraient sans doute les plus disposés à agir, mais ils ont moins de motifs de le faire. Si un mouvement naît, il se fera, comme en 1986, sur des valeurs et des principes privilégiés par cette génération (égalité des chances, droits de l'homme, démocratie, etc.) plutôt que sur des revendications précises liées à la condition étudiante ⁽⁹⁾.

Notre enquête révèle une différence forte entre les étudiants des villes de province et leurs camarades parisiens. Cela se traduit par l'existence plus marquée, plus structurée d'un *milieu étudiant* qui semble par contre très éclaté en région parisienne.

En province, près des trois quarts des étudiants vivent dans des logements indépendants et développent une sociabilité intense en centre ville. Moins « contrôlés » et encadrés par la famille, ils agissent dans un espace urbain moins vaste, s'approprient des espaces de la ville, marquent des territoires (des quartiers, des rues, des bars) et se montrent aux yeux des autres. Ils ont une existence collective. En région parisienne, 70 % des étudiants habitent chez leurs parents, et la dispersion des espaces susceptibles d'être investis par les étudiants ne permet pas au groupe d'exister en tant que tel dans la ville. Cela diminue d'autant la

(9) Voir Namer G. (1990), *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, L'Harmattan.

visibilité sociale de cette catégorie. C'est aussi la conclusion de Didier Lapeyronnie dans son travail sur Villetaneuse la banlieusarde⁽¹⁰⁾ : « le statut d'étudiant n'a guère de sens pour la majorité d'entre eux. Il n'est en aucune façon attaché à un mode de vie particulier, à une indépendance affective et relationnelle, à l'intégration dans un milieu structuré et organisé autour des études et de l'université ».

Tous ces éléments agissent sans doute dans le sens d'un effritement de l'identité étudiante, au moins en tant que facteur potentiel de mobilisation, même si les étudiants placent leur statut d'étudiant comme premier critère de définition de soi, devant l'âge et le sexe.

Ne pas stigmatiser une institution dont les étudiants attendent tant ?

Si les étudiants ne semblent pas exprimer massivement de très fortes critiques à l'égard de cette université dont ils attendent tant, la situation serait-elle moins catastrophique que les chiffres le montrent ? Sans doute est-elle le produit d'une double évolution qui tient à la fois à l'individualisation croissante de notre société et l'importance accrue du titre scolaire. Deux tendances qui incitent les étudiants à trouver une voie personnelle de réussite universitaire, et donc à ne pas prendre « les risques » d'une mobilisation qui ne leur profiterait peut-être pas directement et risquerait de fragiliser encore plus leur diplôme universitaire.

Pour eux l'université n'est pas une institution dont ils se sentent membres et en partie responsables. Ils se comportent en consommateurs⁽¹¹⁾, regrettent que le service ne soit pas meilleur, et s'en attribuent en partie la responsabilité puisqu'ils n'ont pu accéder aux institutions où le service est meilleur. Par la critique et l'action revendicatrices, ils renforceraient la « mauvaise image » de l'université, l'unique institution qui soit encore en mesure de leur donner des chances (à travers le diplôme) de « s'en sortir ».

L'ampleur limitée des mobilisations étudiantes de la dernière rentrée universitaire est le signe de ce rapport ambigu des étudiants à une université qu'ils souhaiteraient aussi efficace et reconnue que les autres secteurs de l'enseignement supérieur. Leur obsession est de ne pas être pénalisés dans la course aux diplômes, peu favorable à une action collective.

M.O.

La mobilité des retraités dans les régions

L'impact économique des retraités

Ces dernières années ont révélé l'enjeu économique constitué par la croissance du nombre de retraités, et l'augmentation de leur pouvoir

(10) Lapeyronnie D., (1991), « Villetaneuse, la banlieusarde », in *Dossiers et Documents du Monde, L'explosion scolaire et universitaire*, n° 192, octobre.

(11) Cette tendance avait déjà été notée chez les élèves des lycées dans une précédente chronique : « Les lycéens face à la diversification du système scolaire » *Revue de l'OFCE*, n° 37, juillet 1991.

d'achat — sous l'influence notamment de l'indexation des retraites sur la masse salariale, de l'augmentation des qualifications des générations partant à la retraite, et de la modification corrélative de la structure socio-démographique des ayants-droit (moins d'anciens agriculteurs, moins d'ouvriers, plus de classes moyennes, de cadres, mais aussi, plus d'anciens cotisants ayant effectué une carrière complète). Les gens âgés ont ainsi échappé, dans leur large majorité, à une condition de précarité et de pauvreté qui était majoritairement la leur voilà trente ans. Les ménages de retraités, dont le revenu fiscal se situe légèrement au dessous des autres ménages français, mais dont le patrimoine est plus important, et qui vivent sans enfant à charge, sont, au bout du compte, financièrement, des Français plus riches, en moyenne, que les autres ⁽¹²⁾.

Si le retraité moyen est un consommateur moyen, l'ancien agriculteur et l'ancien cadre, par exemple, ne sont pas à mettre sur un même pied d'égalité ; leurs revenus sont nettement différents et leur aisance économique peu comparable. En effet, en 1984, l'ancien agriculteur déclarait un revenu initial de 34.660 F par personne de son ménage ; les anciens indépendants non agricoles 58.600 F (il est par ailleurs regrettable de ne pouvoir en extraire les anciens artisans et petits commerçants, dont les revenus, en ce qui concerne leurs benjamins encore actifs, sont comparables, en moyenne, à ceux des employés de la fonction publique) ; pour les salariés du secteur privé, l'ancien cadre déclare 90.528 F et les « autres » : 46.734 F (ce qui recouvre autant des anciens employés, ouvriers, que professions intermédiaires). Bien que les détails des données disponibles permettent difficilement une évaluation exacte pour les anciens ouvriers, les fourchettes des revenus des inactifs indiquent clairement l'importance d'une distinction entre retraité des strates populaires et retraité des catégories aisées (l'écart des revenus monétaires entre les anciens agriculteurs et les anciens cadres est un rapport de 1 à 2,6).

Cet enjeu national que représente l'émergence d'une classe de consommateurs et de loisirs considérablement plus nombreuse et plus aisée qu'elle ne l'était autrefois, constitue aussi un des aspects du développement régional : de ce point de vue, les territoires peuplés d'anciens agriculteurs auront vraisemblablement une dynamique moins rapide (voire négative) que ceux où se concentrent les anciens cadres. Mise à part la redistribution régionale du revenu national que représente l'accueil de pensionnés financés par les emplois situés dans d'autres régions, il ne

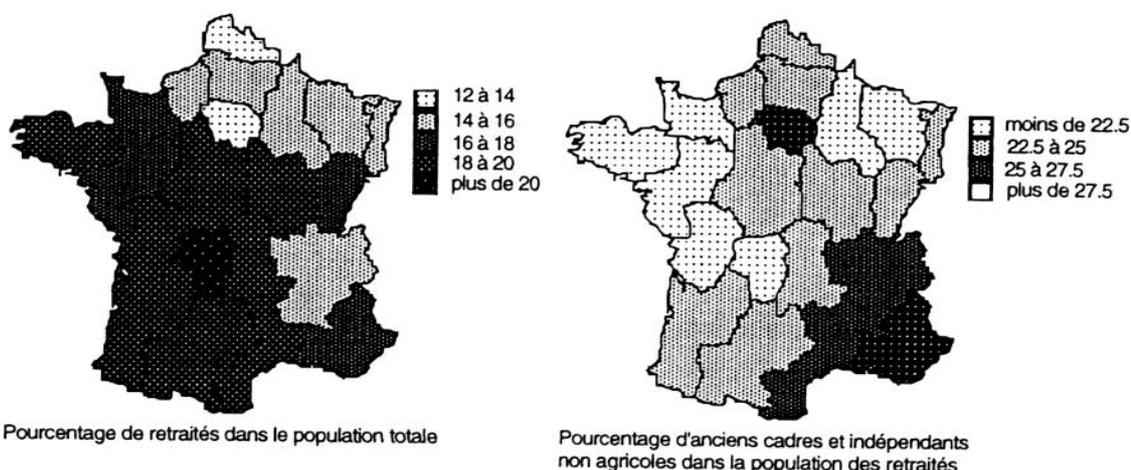
(12) Par exemple, en 1984, année pour laquelle nous disposons de comparaisons intéressantes entre les retraités et les autres ménages (enquête sur le revenu fiscal des ménages en 1984, INSEE, 1989), un ménage dont le chef est âgé de 66 à 70 ans déclarait en moyenne un revenu initial de 56.000 Francs par personne membre du ménage (en général, le chef de ménage et le conjoint, lorsqu'il existe) ; cette même année, le revenu initial par personne de l'ensemble des Français était de 43.166 F ; cette disparité, paradoxale, est liée au fait que si le revenu des ménages actifs est supérieur (par ménage) aux ménages de retraités, ces actifs ont aussi des enfants à charge qui, bien évidemment, ne contribuent pas à accroître le revenu de ces ménages ; d'où un plus faible revenu par personne : l'opulence des retraités provient de l'absence d'enfants à leur charge — au moins directement dans le ménage. Si le revenu initial (et donc avant imposition) des gens âgés était à cette date assez élevé, comparativement à celui de la moyenne des Français, c'est sans prendre en compte les produits indirects du patrimoine, et tout particulièrement l'usage du logement chez les propriétaires — les gens âgés étant moins souvent que les autres en accession, mais propriétaires de plein droit.

fait pas de doute que, pour les unes, l'organisation à venir des aides à domicile relèvera plutôt de l'assistance et de la solidarité (qu'elle soit organisée à l'échelon local comme national) ; pour les autres, ces aides à domicile relèveront plutôt du monde marchand, avec l'ensemble des emplois induits que cela représente.

Les retraités aisés et les autres

La démographie nous donne une vision classique des régions : une France jeune au nord, âgée au sud, effet de la combinaison de facteurs tels que la mobilité par âge, l'espérance de vie et la fécondité différentielles du Nord et du Sud, et de chaque région en particulier. C'est ainsi que le Limousin, plus que la façade méditerranéenne, voit culminer le nombre des retraités ; la différence, mais elle est de taille, est que ce ne sont pas les *mêmes* retraités. Le taux de retraités n'est pas le seul enjeu économique et social pour le développement d'une région, mais aussi (surtout) la structure de richesse de ces anciens actifs, sachant que les retraités les plus riches sont les plus mobiles : 29 % des cadres supérieurs contre 11 % des ouvriers non qualifiés (CERC, n° 108, 1993).

2. Cartes de la part des retraités, et de la répartition des retraités aisés



Source : INSEE, RP 1990

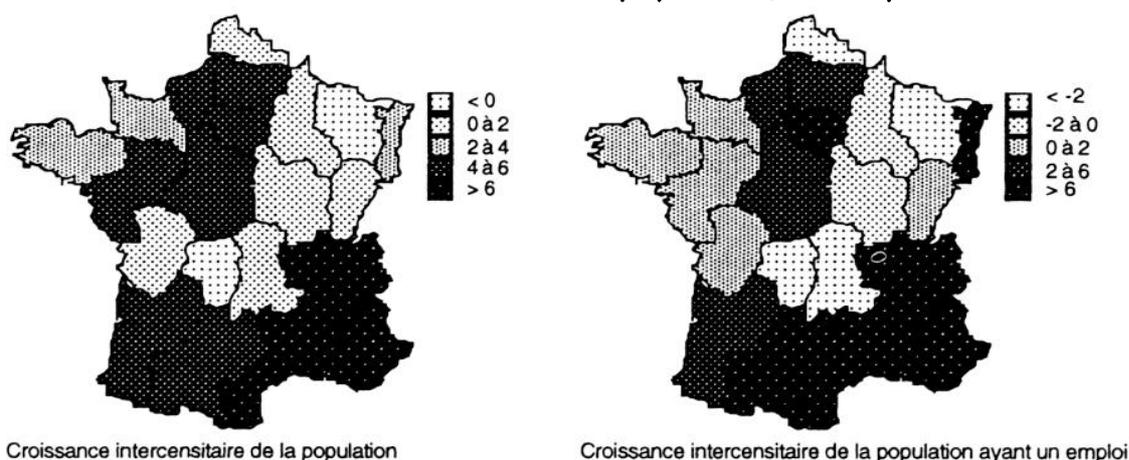
Si le Sud est le lieu de résidence privilégié des retraités, il convient de distinguer deux Midi : le Sud-Est où se concentrent les retraités les plus aisés (nous retenons les cadres et indépendants non agricoles comme indicateur), et le Sud-Ouest, où l'on rencontre le plus de retraités populaires (à savoir des anciens agriculteurs, ouvriers et employés). La carte de France des retraités des catégories moyennes et aisées dans l'ensemble des retraités fait apparaître le centre du bassin parisien, la région Centre et, surtout, le quart Sud-Est de la France, où les anciens

cadres et commerçants dépassent le quart de la population retraitée (avec 34 % en Ile de France et 32 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Cette concentration particulière est en partie le résultat de la carte traditionnelle des emplois tertiaires⁽¹³⁾, complétée par les effets des migrations. En revanche, ces retraités aisés sont en proportion la plus faible dans un large anneau entourant le bassin parisien⁽¹⁴⁾, où leur proportion ne dépasse pas 23 % de la population (avec un minimum de 20,6 dans le Limousin).

Il s'avère que la carte de la proportion des retraités les plus aisés (anciens cadres et indépendants non agricoles) ressemble à celle de la croissance démographique et de l'emploi régional : les régions qui ont vu leur population croître le plus rapidement sont aussi celles qui accueillent le plus de retraités riches ; ces mêmes régions ont connu la plus grande croissance des emplois sur huit ans. S'il ne faut pas voir là un lien direct de cause à effet, il reste que les facteurs de la richesse ou de la pauvreté des régions sont cumulatifs.

La présence de retraités des strates populaires est évidemment un indicateur de faible développement économique, puisque les nouveaux retraités, et plus particulièrement ceux qui ont les moyens de choisir le lieu de leur retraite, sont demandeurs d'un minimum d'infrastructures sociales et sanitaires avant leur éventuel établissement dans une région, d'où la concentration dans les régions les moins développées de ceux dont la richesse est moindre. Il n'en demeure pas moins que l'établissement de retraités riches influe sur la richesse future des régions, par l'intermédiaire de la redistribution territoriale de la richesse nationale, de la consommation et des emplois induits.

3. Cartes de la croissance de la population, de l'emploi



Source : INSEE, RP 1982 et 1990

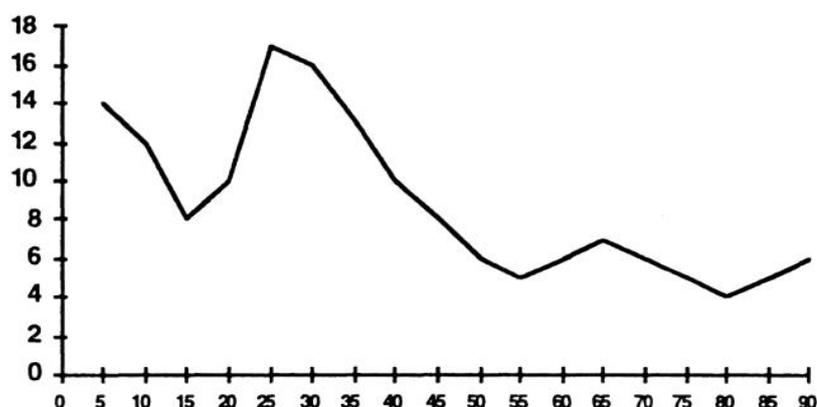
(13) Le tertiaire fait appel à une organisation sociale dont la hiérarchie est plus moyenne, alors que l'agriculture connaît des inégalités particulièrement fortes, et l'industrie emploie relativement plus d'exécutants encadrés par peu de concepteurs et une hiérarchie étroite.

(14) Basse-Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Limousin, puis Champagne-Ardenne, Lorraine.

La mobilité régionale des retraités

Les données du recensement permettent de constater que chaque période de la vie connaît un regain de mobilité régionale : la naissance, l'entrée dans la vie adulte et le début de la retraite sont les maxima de la mobilité géographique (cf. graphique 4). L'un des moyens les plus efficaces pour connaître la mobilité spécifique des retraités consiste néanmoins à analyser les différences entre la région du dernier emploi, et la région de résidence. Les statistiques de la Caisse Nationale des Assurances Vieillesse (CNAV) fournissent de telles données ⁽¹⁵⁾, et permettent l'évaluation régionale de son impact.

4. Taux de mobilité régionale intercensitaire des Français, par âge (en %)



Source : INSEE, Données sociales 1993

Note : au recensement de 1990, 7 % des gens de 65 ans habitaient une région différente de celle du recensement de 1982

Sur la France entière, 11 % des retraités n'habitent pas la région de leur dernier emploi. La région francilienne connaît la plus forte émigration, puisque 26,7 % des retraités dont le dernier emploi était en Ile de France ont quitté la région ; la mobilité des retraités est donc essentiellement un phénomène parisien, puisque les Franciliens représentent 55 % des retraités mobiles. Ils sont suivis par les retraités d'Alsace-Moselle dont le taux de départ s'établit à 15 % ⁽¹⁶⁾. Globalement, l'émigration concerne avant tout le quart Nord-Est de la France ; la France de tradition industrielle retient donc moins bien ses anciens actifs. En revanche, le Midi et la façade atlantique connaissent une émigration moins forte.

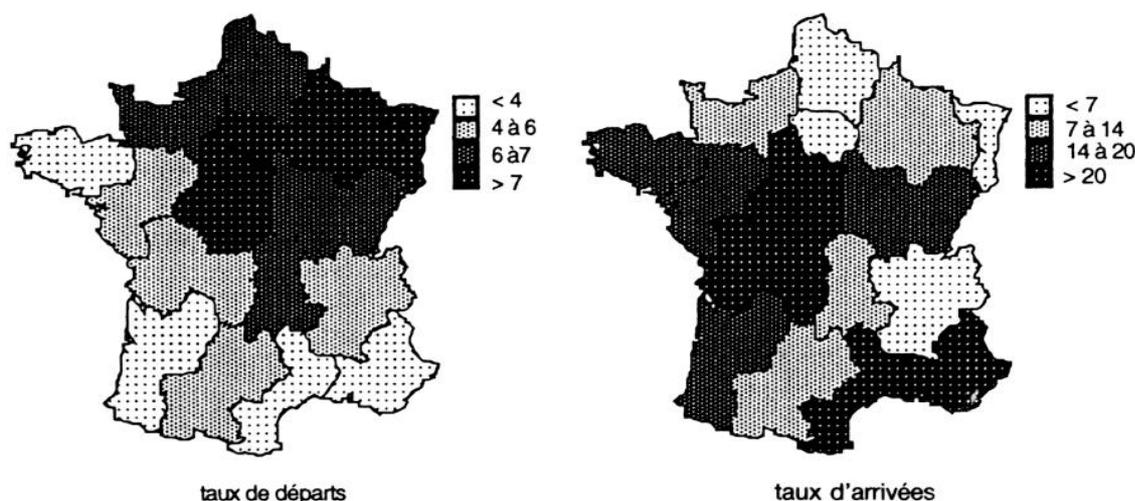
La carte de l'immigration des retraités (en fonction des retraités déjà présents) fait apparaître deux zones attractives distinctes, séparées par le Midi-Pyrénées, l'Auvergne et le Rhône-Alpes : d'une part le Centre-Poi-

(15) Recueil statistique, CNAV, 1990.

(16) Malheureusement, la définition des régions de gestion des CNAV (qui n'est pas exactement celle des régions administratives, mais consiste en des regroupements et, dans le cas particulier de l'Est de la France, connaît un découpage qui hérite de l'annexion de 1870) ne permet pas de distinguer la Moselle de l'Alsace. Il est vraisemblable que l'émigration des retraités concerne surtout le bassin sidérurgique de la Lorraine).

tou-Charentes-Limousin (et les régions côtières environnantes), et d'autre part, la façade méditerranéenne, où plus de 20 % des retraités présents sont allogènes ; les régions les moins attractives étant les zones les plus industrialisées : Ile de France, Nord-Picardie, Alsace-Moselle et Rhône-Alpes ; c'est là, vraisemblablement, un effet composé du climat, qui ne saurait être négligé, mais aussi du tissu social local (transports, degré d'urbanisation, encadrement médical).

5. Carte de l'émigration et de l'immigration des retraités (en % des sédentaires)



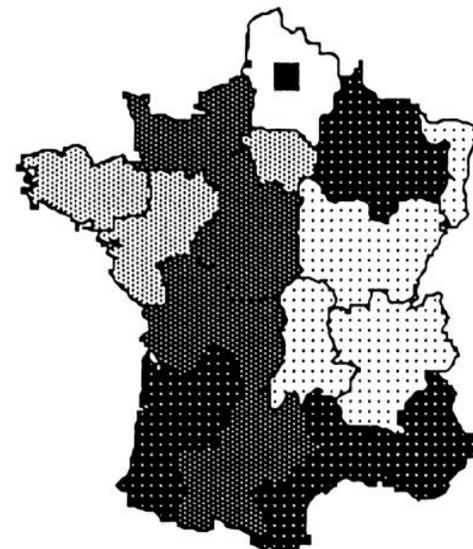
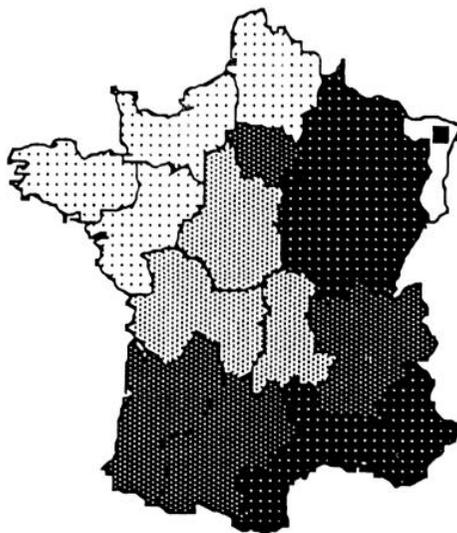
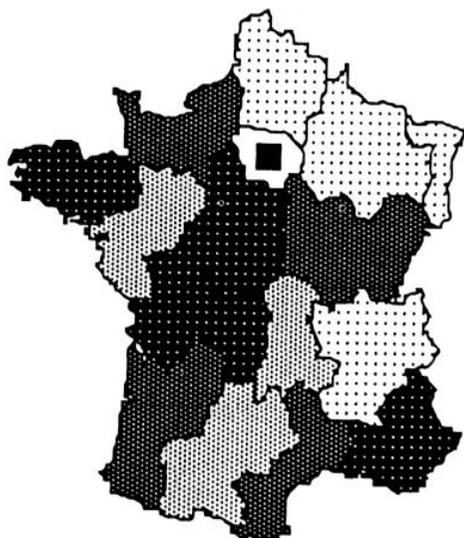
Source : CNAV, 1990

Note : Régions réparties en quartiles, les retraités mobiles étant rapportés aux sédentaires

La mobilité interrégionale des retraités n'est pas un flux isotrope du Nord-Est à la Méditerranée ou vers l'Ouest du Massif Central. Il s'avère que chaque région possède sa structure particulière d'arrivées et de départs. Paris rayonne en trois directions : la Bretagne, le Centre-Ouest et le Sud-Est ; il est regrettable de ne pas pouvoir connaître les différences des caractéristiques socio-démographiques de ces trois zones d'émigration (mais les fichiers du recensement pourraient y répondre puisque, en plus de l'ancienne profession des retraités, on connaît leur région de résidence au précédent recensement). La région Nord et L'Alsace-Moselle connaissent des structures d'émigration fondées sur la même logique : une partie des retraités émigre vers des régions limitrophes, et une autre choisit de migrer au loin, pour s'établir à l'extrême sud.

La structure d'attraction du Limousin est différente de celle de la façade méditerranéenne : cette dernière draine l'Est de la France, de tradition industrielle, mais laisse l'ouest dans l'indifférence la plus totale ; le Limousin, en revanche, attire plutôt les retraités du Centre et de l'Ouest — à l'exception des Bretons qui ne sortent pas de leur région —, régions de tradition plus agricole.

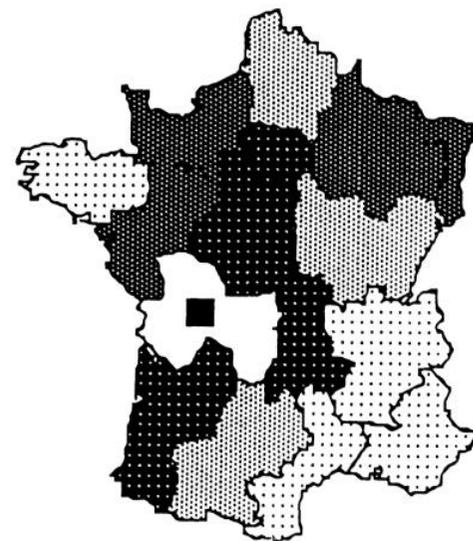
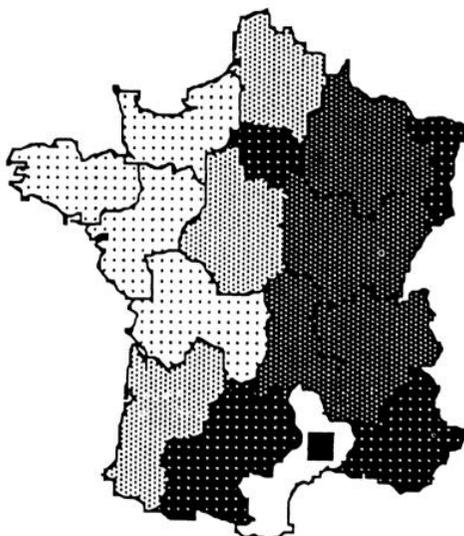
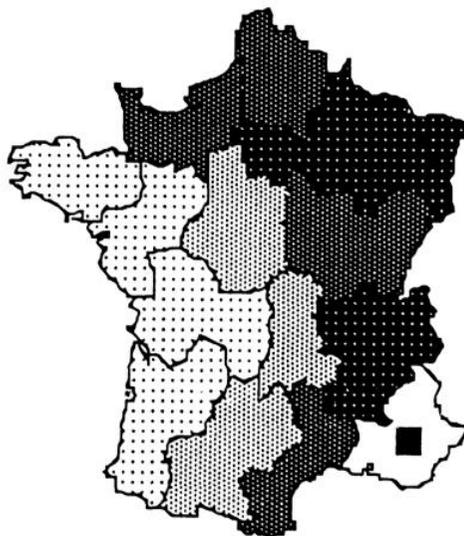
6. Départs depuis l'Ile de France, l'Alsace-Moselle, le Nord-Picardie



Source : CNAV, 1990

Note : Le carré noir indique la région de départ. Les régions les plus foncées signalent les régions de destination privilégiée ; les plus claires sont les régions les moins prisées. Par exemple, les retraités quittant le Nord-Pas-de-Calais vont préférentiellement en Champagne-Ardenne, ou bien alors s'en vont dans le midi.

7. Provenance des arrivées en Provence, Languedoc, Limousin-Poitou-Charentes



Source : CNAV, 1990

Note : Le carré noir indique la région d'arrivée. Les régions les plus foncées signalent les régions de provenance privilégiée ; les plus claires sont celles dont les retraités viennent le moins. Par exemple, les retraités arrivant en Languedoc-Roussillon proviennent préférentiellement d'Ile-de-France, d'Alsace-Lorraine, ou du midi ; les retraités de l'ouest ne vont pas en Languedoc.

Les dividendes régionaux de la retraite

Les enjeux économiques de la mobilité régionale ne sont pas à négliger : les retraités représentent, en 1990, 9 194 000 individus dont le revenu moyen est situé au dessus de la moyenne française, revenu provenant d'une part de l'accumulation du patrimoine, et d'autre part de 752 milliards de prestations sociales au titre de vieillesse-survie ; la CNAV, qui gère seule ou conjointement avec d'autres caisses de retraite 7 480 000 retraités (soit 81 % de l'ensemble), alloue annuellement 221 milliards de francs de prestations (29 % du total des prestations reçues au titre de la vieillesse-survie ⁽¹⁷⁾). Les retraités mobiles sont donc en mesure de représenter pour certaines régions un supplément de richesse non négligeable. Les flux financiers interrégionaux liés à la mobilité des retraités ne sont pas connus — il faudrait disposer pour cela d'un recoupement de fichiers individuels du fisc, et de données de mobilité, issues, par exemple, du recensement. Nous pouvons tenter, néanmoins, d'évaluer un ordre de grandeur de ces flux, sous des hypothèses minimisatrices, à partir de données présentées par la CNAV.

3. Tableau de l'évaluation des surplus régionaux de la mobilité des retraités (prestations CNAV)

	solde financier de la mobilité des retraités (en millions de F)	ressources fiscales régionales (en millions de F)	solde relatif, estimé en % des ressources fiscales de la région
Ile de France	-15011,73	102318,0	-14,67
Alsace-Moselle	-1745,27	19780,97	-8,82
Rhone-Alpes	272,19	45782,0	0,59
Nord-Picardie	275,61	44122,0	0,62
Champagne-Ard.-Lorraine	426,36	19841,03	2,15
Haute et Basse Normandie	838,21	24571,0	3,41
Midi-Pyrénées	801,04	19379,0	4,13
Auvergne	430,00	9910,0	4,34
Pays de Loire	1095,34	23421,0	4,68
Bourgogne - Franche-com.	1202,64	20114,0	5,98
Aquitaine	1411,50	23293,0	6,06
Bretagne	1580,81	20841,0	7,59
Limousin- Poitou-Char.	1489,50	19488,0	7,64
Provence-Alp.-Côte d'azur	3343,43	40904,0	8,17
Languedoc-Rousillon	1616,67	16394,0	9,86
Centre	1973,7	18093,0	10,91

Source : CNAV, 1990, calculs OFCE

(17) En effet, si la CNAV ne gère qu'une part réduite des prestations, les retraités ayant eu une activité salariée relèvent des compétences de la CNAV ; cette dernière gère donc la plupart des assurés, permettant ainsi de disposer d'une image fidèle de la répartition géographique et de la mobilité d'ensemble des retraités.

La mobilité des retraités engendre des flux interrégionaux de prestations ; en partant des hypothèses suivant lesquelles les retraités mobiles sont des retraités moyens de la région de départ et que leur implantation en telle ou telle région est indifférente quel que soit leur revenu ⁽¹⁸⁾, le solde des flux interrégionaux fait apparaître l'ordre de grandeur du gain annuel représenté par l'accueil des retraités mobiles, pour chaque économie régionale.

Le constat est que ces gains liés à la mobilité régionale des retraités sont inégalement répartis, même sous ces hypothèses minimisatrices — puisque sont prises en compte seules les prestations des retraités de la CNAV, en excluant les autres prestations, les transferts de capitaux, notamment immobiliers, qui ont lieu lors de la migration, et, surtout, en supposant que les retraités mobiles, quel que soit le niveau de leur richesse, ont autant de chances d'aller s'installer d'un côté ou de l'autre du Massif central.

Sachant que la CNAV ne gère que 30 % des prestations vieillesse, et que les pensions représentent 75 % du revenu des retraités (le reste provenant principalement du patrimoine), les estimations produites ci-dessus sont à multiplier par plus de 4. Ce sont donc des rentes tout à fait considérables que le centre-ouest de la France, la façade atlantique en général, mais surtout la bordure méditerranéenne tirent de cette mobilité des retraités. Malheureusement, dans l'état des connaissances, faute de pouvoir différencier les zones de départ des retraités aisés et des autres, nous sommes vraisemblablement amenés à surestimer la richesse que le centre-ouest tire de cette situation ; il n'en demeure pas moins que cette mobilité conduit à entretenir la survie du centre-ouest de la France (du Poitou-Charentes et du Limousin, en particulier), mais aussi, et ce n'est pas là une question de survie, à soutenir la considérable croissance de la bordure méditerranéenne, et tout particulièrement du Languedoc qui a connu dans les années récentes un développement prodigieux.

Au total, il semble que la mobilité des retraités profite tout particulièrement à la façade méditerranéenne, puisque cette mobilité s'apparente largement au transfert de riches retraités du Nord (et tout particulièrement de l'Île de France) vers ce Sud méditerranéen. Dans ce problème de redistribution interrégionale, comme pour d'autres problèmes liés au développement du territoire, le débat ressemble le plus souvent à une stigmatisation du développement de l'Île-de-France, supposée étouffer uniformément la Province. Il s'avère que les difficultés de certaines régions françaises (et en particulier de la « diagonale aride » qui court de la Lorraine aux Charentes en passant par le Limousin, qui est aussi la carte du déficit de retraités riches), sont inconnues de la façade méditer-

(18) Ces hypothèses conduisent bien-sûr à sous-évaluer les flux financiers liés à ces migrations, d'abord en raison du coût de la mobilité dont, vraisemblablement, les moins aisés peuvent plus difficilement s'acquitter, ensuite parce qu'un établissement sur la façade méditerranéenne exige d'autres moyens qu'en Limousin.

ranéenne, un peu comme si les efforts déployés à l'échelon national pour développer les régions les plus menacées profitaient en toute condition au « miracle méditerranéen ».

L.C.

La société militaire en transition : morphologie et contrastes

La société militaire française est engagée dans un processus de réforme sans précédent depuis la fin de la guerre d'Algérie : réduction du budget de la défense et du format des forces ⁽¹⁹⁾, modification de la répartition classique « Terre, Air, Marine », priorité accordée au renseignement, importance soudaine des tâches humanitaires, mise en œuvre d'armes de haute technologie, interrogations doctrinales. Les turbulences de la scène internationale, les nouveaux usages de la force, les leçons progressivement tirées de la Guerre du Golfe et les changements à l'Est sont venus se combiner à plusieurs changements structurels de la société militaire, qu'il faut situer parmi les tendances d'évolution de la société française ⁽²⁰⁾. Le *Bilan social 1992* édité par le ministère de la défense (Secrétariat général pour l'administration-Observatoire social de la défense), fournit d'utiles précisions sur les caractéristiques morphologiques de la société militaire.

Déclin de l'armée de masse et maintien des contrastes entre les armées

Depuis le 17^e siècle, le terme « armée » est en France lié au grand nombre ⁽²¹⁾. Si la relation entre l'organisation militaire et les gros bataillons demeure partiellement significative, le *Bilan social 1992* confirme son érosion ⁽²²⁾. En additionnant les personnels civils (112 000 personnes) aux personnels militaires (près de 300 000) — sans compter les 243 000 appelés du contingent —, les 650 000 personnes composant la défense ne représentent plus aujourd'hui que le troisième ministère employeur, derrière l'Education nationale et le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace.

Ce tassement quantitatif global concerne des armées dont les structures internes de répartition des effectifs sont contrastées. La proportion de sous-officiers par rapport aux militaires du rang est un ratio particuliè-

(19) Daniel J.-M., (1993), « Finances publiques : les dividendes de la paix », *Revue de l'OFCE*, n° 47, octobre.

(20) Vennesson, P., (1993) *Structures et changement social dans la société militaire*. OFCE-Louis Dirn, 158 p. (Contrat Ministère de la Défense-Fondation nationale des sciences politiques n° 90/054). L'analyse porte uniquement sur les personnels militaires de la défense.

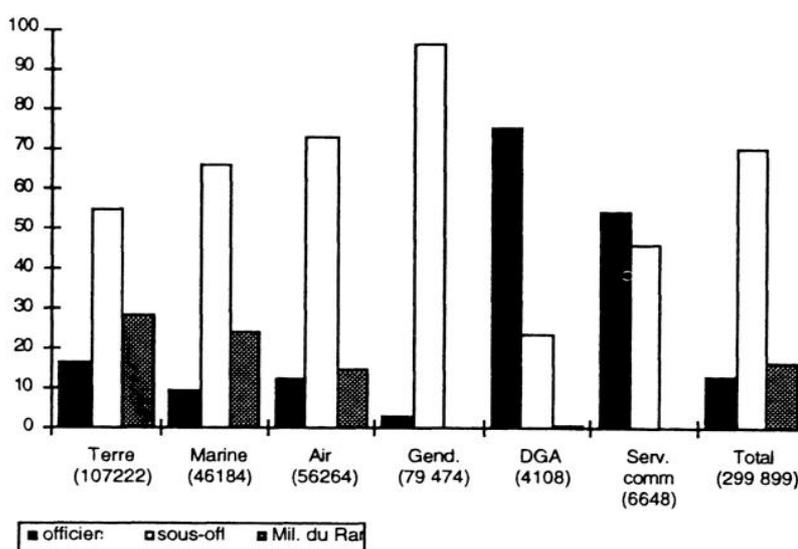
(21) Lynn, J. A., (1980) « The Growth of the French Army During the Seventeenth Century », *Armed Forces and Society*, Summer, (6), pp. 568-586.

(22) Martin, M.-L., (1981) « Le déclin de l'armée de masse en France. Note sur quelques paramètres organisationnels ». *Revue française de sociologie*, XXII, pp. 87-116.

rement significatif ⁽²³⁾. L'armée de terre compte un sous-officier pour plus de trois militaires du rang, l'armée de l'air et la marine, un pour un. Le *Bilan social 1992* montre même que parmi le personnel militaire de carrière ou sous contrat, les sous-officiers sont plus nombreux en proportion dans l'armée de l'air (72,8 % de l'ensemble) que dans la marine (65,8 %). La singularité de l'armée de l'air et de la marine, pour lesquelles les missions de service public du temps de paix conservent une grande importance, demeure un aspect essentiel de la morphologie de la société militaire. Les armées de spécialistes n'évoluent pas comme l'armée d'effectifs du type de l'armée de terre. Sur ce plan, la Gendarmerie est une armée singulière car ses effectifs sont composés à 96,5 % de sous-officiers.

8. Répartition des effectifs du personnel militaire de carrière ou sous contrat par catégorie, armée et service en 1992

(effectifs globaux et pourcentages sur l'échelle)



Source : Ministère de la Défense, Bilan Social 1992.

Les mutations annuelles révèlent un autre aspect des contrastes entre les armées. En 1992, 40 000 militaires (officiers et non-officiers) ont été mutés, soit 13,5 % du personnel ⁽²⁴⁾ : 17 % des militaires de l'Armée de terre, 20,5 % des marins, 10 % de l'Armée de l'air et 7 % des gendarmes.

Densité des flux d'entrée et de sortie

De nombreuses pratiques travaillent à affirmer et renforcer la cohésion de la société militaire. Les uniformes, les grades et insignes, les

(23) Thomas, H. J.-P., (1993) « Introduction ». In : Thomas, Hubert Jean-Pierre, (dir), *Officiers-Sous-officiers : la dialectique des légitimités*. Paris : Addim. Ces chiffres sont issus du décret portant répartition des effectifs budgétaires du personnel militaire des armées et des services publié chaque année au printemps.

(24) Le *Bilan social 1992* du ministère de la Défense (Direction de la fonction militaire) ne prend en compte que les mutations avec changement de résidence qui ne concernent ni les sorties d'école (première affectation), ni les départs définitifs des armées. 0,6 % des mutations de l'année 1992 provenaient de la DGA et 2,6 du Service de santé des armées.

emblèmes, les défilés, déploiements théâtraux de la société militaire en représentation, contribuent à donner l'impression que la société militaire existe indépendamment des individus qui la composent. Ces pratiques vont de pair avec un taux élevé de renouvellement des personnels. En 1992, plus de 18 000 personnes ont quitté la société militaire et autant l'ont intégrée. L'Armée de terre et la Marine recrutent principalement des militaires du rang (62,5 % des personnels recrutés dans l'Armée de terre et 73,8 % dans la Marine) alors que l'Armée de l'air recrute une nette majorité de sous-officiers (75,4 %).

Ces dernières années, 18 300 personnes se sont engagées annuellement dans les armées et les services, dont une sur deux dans l'Armée de terre⁽²⁵⁾. Ces engagements s'effectuent massivement à la sortie du système scolaire entre 18 et 22 ans. Le taux d'embauche moyen annuel des armées était de 60 ‰, alors qu'en 1989, l'Aérospatiale, entreprise de 33 000 personnes, avait un taux d'embauche de 45 ‰ dont 13 ‰ étaient âgés de moins de 25 ans⁽²⁶⁾. La même année, aux PTT (440 000 personnes) le taux était de 12 ‰. Les départs de la société militaire ont concerné pour la même période entre 20 et 23 000 personnes. L'aide à la reconversion du personnel militaire de carrière ou sous contrat est une caractéristique importante de la société militaire française aujourd'hui, qui doit aussi compter dans son budget une part croissante pour les retraites ; le personnel de la Défense compte aujourd'hui 700 000 retraités, soit 50 000 de plus que d'actifs.

Le service national : persistance et dépérissement d'une institution

Les transformations de la configuration internationale, l'évolution structurelle de la société militaire, la moindre acceptation sociale des obligations militaires⁽²⁷⁾ ont permis l'examen renouvelé des conditions sociologiques du passage à l'armée de métier⁽²⁸⁾. En termes de proportions et d'effectifs — 173 000 appelés dans l'Armée de terre, 21 000 dans la Marine et 33 000 dans l'Armée de l'air —, le *Bilan social* 1992 montre que les armées ne sont pas à égalité devant l'hypothèse de la suppression du service militaire. L'Armée de terre, pour un effectif total de 292 480, compte 61 % d'appelés. L'Armée de l'air, pour un effectif total de 94 043, en compte 38 % et la Marine, pour un effectif total de 65 534, n'en compte que 29 %⁽²⁹⁾.

Pourtant, sur le plan de l'organisation, le défi est sensiblement identique. Dans les trois armées, les appelés représentent à 95 % des mili-

(25) Thouvenin, J., (1991) « Appelés et professionnels en France à l'aube des années quatre-vingt dix ». In : Boene, B. et Martin, M.-L. (dir), *Conscription et armée de métier*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, pp. 177-179.

(26) Thouvenin J., *op. cit.*

(27) Ballot, E.,(1993) *Tuer le service militaire*. Paris : Les Belles lettres-Iconoclastes, 178 p.

(28) Boene, B. Martin, M.-L. (dirs),(1991) *Conscription et armée de métier*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, 415 p.

(29) Thomas, *op. cit.*

taires du rang. Les officiers regroupent 0,9 % du personnel appelé dans l'Armée de terre, 2,27 % dans la Marine et 1,1 % dans l'Armée de l'air ; tandis que les sous-officiers appelés sont 3 % dans l'Armée de terre, 0,03 % dans la Marine et 4,3 % dans l'Armée de l'air. La suppression du service militaire correspondrait dans tous les cas au remplacement d'un grand nombre de personnels chargés de tâches d'exécution. C'est en partie pour ces raisons — et pour d'autres, principalement budgétaires —, que le chef d'état-major de l'Armée de l'air, l'armée la plus éloignée de l'archétype de l'armée de masse, défendait le principe de la conscription en expliquant que l'Armée de l'air était bien, elle aussi, une « armée de conscription »⁽³⁰⁾. Pour le fonctionnement de l'organisation militaire, l'obstacle principal à la suppression du service militaire viendra de la difficulté, sensible également en Grande-Bretagne et aux États-Unis, à recruter des personnels au niveau des militaires du rang⁽³¹⁾.

P.V.

Le moral des Français⁽³²⁾

Une précédente chronique analysait le « coup de cafard » des Français, qui datait d'avant la guerre du Golfe et qui était partagé par tous les pays industrialisés, y compris le Japon. Depuis ce coup de cafard de l'hiver 1991-92, comment les Français vivent-ils le prolongement de la crise, après l'aggravation de la récession en 1993 et le changement de majorité ?

Montée des inquiétudes

L'enquête annuelle du CREDOC montre que jusqu'en 1981 l'opinion française était portée par un fort mouvement de valeurs modernistes, notamment sur la famille et le rôle des femmes. 1981 a été une année de forte pointe d'optimisme, suivie par une dégradation lente pour atteindre en 1984 un maximum de mécontentement. De 1984 à 1987 on assiste à un recentrage sur les valeurs traditionnelles, suivi d'un retour au modernisme et à l'optimisme avec les bonnes années de 1987-1989. Depuis 1989 la montée des inquiétudes est spectaculaire.

(30) « Contrairement à une idée reçue selon laquelle l'armée de l'air, armée très technique, pourrait sans difficulté passer de son statut actuel à celui d'armée de métier, je me permets de vous indiquer qu'il n'en est rien ». Conférence du général Fleury devant la Commission armée-jeunesse, 7 mars 1991. In : *Armées-jeunesse, 1990-1991* (38), p. 89. « Intervention du général d'armée aérienne Jean Fleury ». In : Boene, B., Martin, M.-L. (dir) (1991), *Conscription et armée de métier*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, pp. 373-382.

(31) Cailleteau, F. (1991), « Synthèse et commentaires ». In : Boene, B. Martin, M.-L., *op. cit.*, p. 190.

(32) Cette rubrique a été rédigée à partir du rapport CESEM : Jacques Antoine et Hélène Valade (1993), *Tendances, opinions et valeurs 1993*. Nous remercions Jacques Antoine de nous y avoir gracieusement autorisé et Hélène Valade de sa collaboration.

Cette montée est commune à toutes les catégories sociales étudiées, à l'exception de trois, précise le CREDOC :

- les Parisiens ont évolué vers plus de satisfaction et légèrement moins de modernisme,
- les diplômés du supérieur ont évolué vers plus de traditionalisme et d'insatisfaction,
- les jeunes de moins de vingt-cinq ans ont évolué de la même manière que les diplômés du supérieur.

Il est à noter que toutes les classes d'âge ont évolué vers plus d'insatisfaction, le mécontentement des catégories médianes (35-49 ans et 50-64 ans) s'est accru davantage que celui des plus jeunes et des plus âgés. Au cours de la période on constate également une homogénéisation des opinions entre les ruraux et les habitants des grandes agglomérations.

Le résultat le plus frappant de l'enquête CREDOC reste sans doute la mise en évidence de l'écart croissant entre non-diplômés et diplômés. L'opposition est nette entre les détenteurs d'un certificat d'étude et les diplômés du supérieur : les premiers sont traditionalistes et insatisfaits, tandis que les seconds sont modernistes et satisfaits. Depuis de nombreuses années on note que les catégories socio-professionnelles sont moins discriminantes dans différents domaines. Dans une précédente chronique⁽³³⁾ nous avons souligné que le niveau d'instruction devenait un facteur plus déterminant dans le choix du conjoint que l'origine sociale. Le niveau d'instruction est également fortement corrélé à la confiance dans l'avenir. Par ailleurs le clivage jeunes/personnes âgées cède le pas au clivage diplômé/non-diplômé.

Réduire les risques

Cette morosité générale renforce le besoin de sécurité, au point de ternir le prestige de la réussite individuelle, et peut par contre-coup être favorable aux syndicats. Un quart des salariés leur faisait confiance les années précédentes, ils sont un tiers en 1993.

4. «À votre avis vaut-il mieux : » (%)

	1990	1991	1992	1993
- essayer de réussir personnellement quitte à prendre des risques	75,9	79,0	74,1	67,0
- faire confiance aux syndicats pour obtenir une amélioration des conditions de vie	24,1	21,0	25,9	33,0

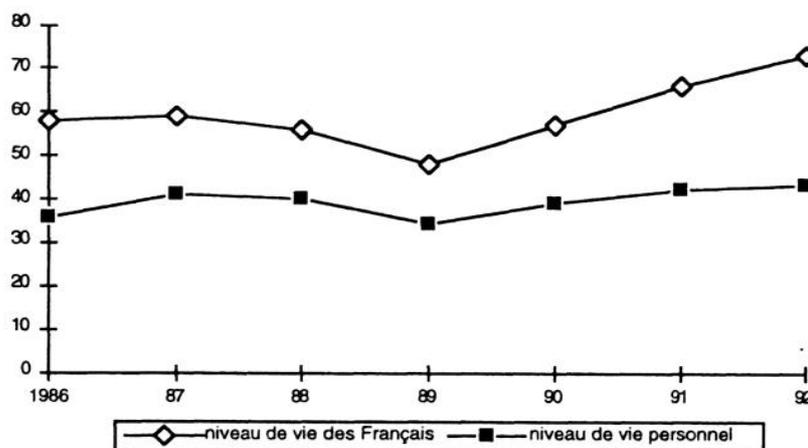
Source : Management et conjoncture sociale, 1er juin 1993

(33) Dirn L. (1993), « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°46, juillet, cf. « Force comparée des statuts sociaux hérités et acquis ».

L'épargne est généralement considérée comme un autre indicateur de l'inquiétude : en mai dernier, d'après les enquêtes de conjoncture de l'INSEE auprès des ménages, la moitié des Français pensaient qu'il est raisonnable d'épargner alors qu'ils n'étaient que 20 % en 1982, quand le moral des Français était au beau fixe. Mais il faut rappeler que le rendement de l'épargne a considérablement augmenté entre temps et que les Français ont été fortement sollicités par les privatisations, les banquiers et la télévision. Cette évolution de l'opinion est donc autant un jugement sur la réalité qu'une expression d'insécurité. En octobre 1993, dans les motivations d'épargne, la part « précaution » s'accroît au détriment des projets d'équipement et de grosses dépenses.

L'écart entre les opinions sur la situation personnelle et sur la situation de l'ensemble des Français est une structure bien connue des spécialistes⁽³⁴⁾. Cet écart s'est fortement accru dans les quatre dernières années montrant clairement que le moral des Français est de plus en plus morose, alors qu'ils estiment que leur situation personnelle ne s'est guère détériorée. Mais depuis cet automne, il semble que le jugement des ménages sur leur situation financière se détériore. La pression sur le pouvoir d'achat, à travers l'amputation des revenus salariaux, se fait davantage sentir : en octobre 1993, 58 % des Français pensent que leur « budget est plus serré ».

9. Opinions sur l'évolution du niveau de vie depuis 1986 : pourcentage de Français qui estiment qu'il va moins bien.



Source : CREDOC.

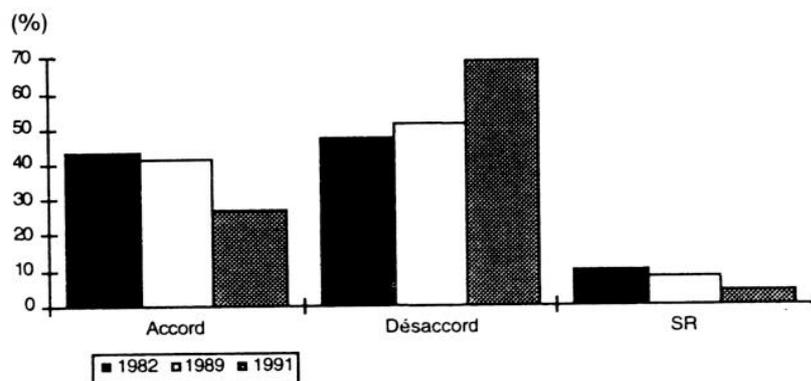
Chômage et progrès technique

On sait que l'opinion publique est très sensible aux évolutions du taux de chômage : les résultats des sondages anticipent souvent la publication des statistiques. Mais depuis bientôt vingt ans que le chômage aug-

(34) Sterdyniak H. (1988), « Opinions, anticipations et consommation des ménages », *Revue de l'OFCE*, n° 23, avril.

mente, les Français ont acquis la conviction que c'est une fatalité contre laquelle personne ne peut rien. Ils sont plus nombreux à chercher dans le progrès technique la cause principale du chômage : 82 % sont d'accord avec l'idée que « les changements technologiques et économiques sont tellement importants que le chômage est installé pour longtemps ». Une personne sur dix seulement croit que « le chômage est un mauvais moment à passer ».

Une enquête dirigée par Daniel Boy ⁽³⁵⁾ sur l'attitude des Français à l'égard de la science et de la technique, répétée en 1982, 1989 et 1991, montre que l'idée que « le progrès technique crée plus d'emplois qu'il n'en supprime », toujours minoritaire dans la population, est tombée de 43 % à 27 %, alors que le rejet de cette opinion passait de 47 % à 69 %.



10 « À long terme
le progrès
technique crée
plus d'emploi qu'il
n'en supprime »

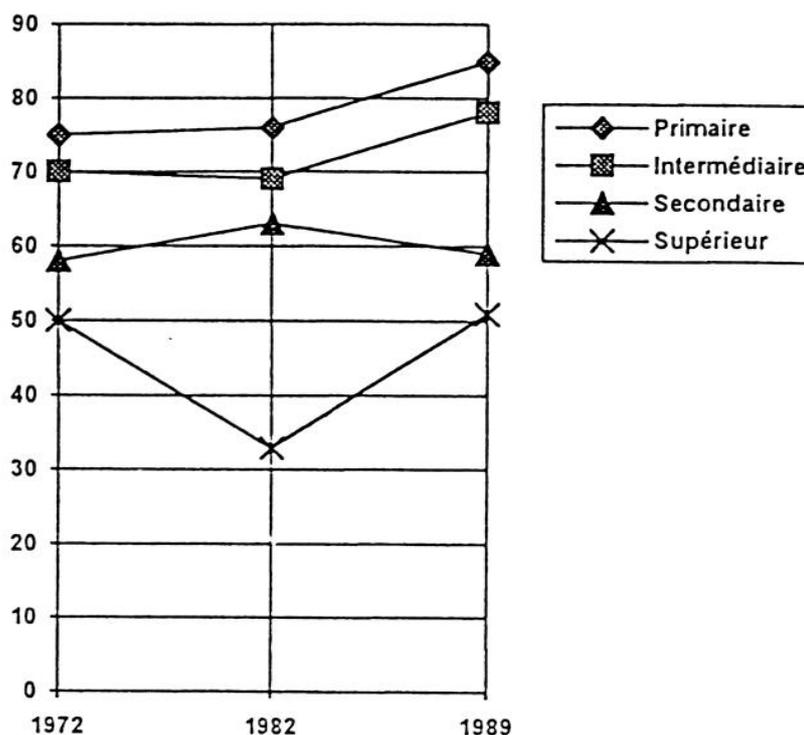
Source : D. Boy, op. cit.

Ces opinions pessimistes tendent à diminuer avec l'élévation du niveau d'étude : en 1989, 85 % de ceux qui n'avaient qu'un niveau d'études primaires la partageaient contre seulement 50 % de ceux qui avaient poursuivi des études supérieures scientifiques. Dans l'enquête de 1989, on a constaté que les chômeurs et ceux qui se sentaient menacés par le chômage identifiaient plus souvent le progrès technique comme une source de chômage. Ainsi, parmi ceux qui estimaient qu'eux-mêmes ou un membre de leur foyer avaient « beaucoup de risques de chômage dans les mois à venir », 52 % étaient « tout à fait d'accord » avec l'idée que le progrès technique accroît le chômage, parmi les chômeurs, ce pourcentage montait à 57 %, contre seulement 39 % pour ceux qui ne prévoyaient « aucun risque de chômage ». L'analyse des variations de ces opinions selon le niveau d'étude des personnes interrogées donne les résultats suivants :

(35) Boy D. (1993), « Les Français, la science et la technologie », ronéo, à paraître en 1994. Résultats d'enquêtes commanditées par différents organismes auprès du Centre d'Étude de la Vie Politique Française (FNSP).

11. Le progrès technique accroît le chômage

(accord en %)



Source : D. Boy, op. cit.

L'évolution n'est pas identique dans les différentes couches culturelles : le léger regain d'optimisme ne caractérise en fait qu'une fraction de l'échantillon, ceux qui ont suivi un enseignement supérieur. On obtient du reste à peu près le même résultat en sélectionnant l'ensemble des cadres supérieurs et en l'opposant au groupe des ouvriers. Dans les deux cas on observe que les couches sociales privilégiées, plus favorables au développement scientifique et technique en règle générale, se sont renforcées dans cette attitude d'optimisme en 1982, quand le moral était au beau, avant de pencher à nouveau vers un plus grand pessimisme en 1989.

Le « coup de cafard » se transforme en sentiment d'injustice

De février à septembre 1993, on a pu noter une légère amélioration dans l'appréciation par les Français du climat économique et social, suivie d'une rechute en octobre et novembre. L'accélération du chômage et les mesures de rigueur pesant sur les revenus coucourent à cette rechute. D'après l'enquête du CREDOC de 1993, la proportion de Français inquiets de l'éventualité du chômage, pour soi ou pour ses proches, passe de 32 % en 1989 à 41 % en 1992 et 59,5 % en 1993.

Par ailleurs un sentiment d'injustice se développe, fondé sur la conviction que les inégalités s'accroissent. À la question « Les Français sont-ils plus heureux qu'il y a dix ans ? », 72 % des Français répondent

« non », ils n'étaient que 47 % il y a dix ans. De même l'affirmation « dans notre société les plus favorisés sont de plus en plus favorisés et les défavorisés de plus en plus défavorisés » est acceptée par 88 % des Français contre 82 % en 1990. Ce sentiment d'inégalités croissantes est particulièrement répandu parmi les privilégiés : 53 % des Français disent connaître des gens pauvres ou menacés par la pauvreté et 67 % des cadres et intellectuels donnent le même réponse.

L'attitude à l'égard des pauvres change : l'affirmation « ce n'est pas leur faute s'ils sont pauvres, ils n'ont pas eu de chance » (67 % en 1992 contre 60 % en 1991) l'emporte sur « ils n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir » (30 % au lieu de 36 %).

L'inquiétude à l'égard de la protection sociale augmente face aux impasses budgétaires des assurances sociales. Les Français, comme on le sait, sont fortement attachés au système de protection sociale (78 % pensent que c'est l'expression de la solidarité nationale) et sont convaincus « qu'ils disposent du meilleur système de protection sociale au monde », mais en même temps 66 % pensent que ce système crée une mentalité d'assisté et 72 % que son coût empêche les patrons d'embaucher.

Parmi les mesures annoncées par Edouard Balladur, l'augmentation de la CSG est acceptée par 55 % des Français. L'annonce de la réforme du régime des retraites, si elle rassure les retraités, introduit pour les actifs une incertitude supplémentaire et accentue la tendance générale à l'épargne de précaution.

Les Français se disent favorables au partage du travail, tout au moins au principe : 52 % contre 32 % sont d'accord pour « travailler moins et gagner moins pour protéger l'emploi ». Cette position de principe s'est renforcée en 1993. Dans l'application du principe, les opinions sont plus variables.

Cesem